AU FIL DU SAINT OGER



JUILLET 2023

HORAIRES D'ÉTÉ JUILLET ET AOUT

<u>Agence postale et accueil mairie</u>: fermés le samedi matin, les horaires de la semaine sont maintenus. Ouverture les lundis et jeudis de 8h à 10h, les mardis et vendredis de 16h à 18h.

<u>Médiathèque</u> : ouverture mardi et jeudi de 16h à 18h, mercredi de 14h à 17h et samedi de 10h à 13h, fermée le lundi.

Fermeture du mardi 8 au samedi 19 août.

DU THEATRE AU VILLAGE

En partenariat avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal, Deyvillers accueille la Compagnie des Joli(e)s Mômes pour un spectacle en plein air

Dimanche 16 juillet à 17 h au kiosque de la Tuilerie

Repli à la salle d'activités en cas de pluie

Comédie en 3 actes pour femmes au caractère bien trempé, à voir avec bonheur de 5 à 95 ans, spectacle festif de plein air, durée : 1h10.

Venez nombreux! Entrée libre

Un chapeau circulera à la fin du spectacle

RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU

L'arrêté sécheresse 230/2023 est applicable depuis le 23 juin et limite certains usages de l'eau dans tout le département.

Sont interdits:

- le remplissage des piscines et des bains à remous type spa ou jacuzzi de plus de 1m³ sauf remise à niveau et 1ère mise en eau si les travaux ont commencé avant les restrictions.
- le lavage des voitures en dehors des stations de lavage professionnelles
- l'arrosage des pelouses, espaces verts et jardins potagers entre 11h et 18h
- le nettoyage des façades, toitures et autres surfaces.

Ces interdictions s'appliquent qu'il s'agisse d'eau provenant du réseau d'alimentation public, de prélèvements dans les cours d'eau ou de puits personnels.

NB : La récupération de l'eau de pluie de la toiture des ateliers municipaux permet à la commune d'arroser les parterres de fleurs et jardinières même en période de restriction.

La municipalité vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

Retrouvez l'actualité de la commune sur Panneaupocket et sur le site devvillers.fr

Le coin de la petite et de la grande histoire

Les nourrices à Deyvillers

Le 9 juillet 1839 décède à Deyvillers, chez Jean-Baptiste Balland, père nourricier, manœuvre domicilié en cette commune, le jeune Jean-Baptiste, Arthur, Emile Behague âgé de 1 mois vingt jours né à Epinal, fils Aimé Joseph Behague sous-officier au 26° de ligne et Agathe Demange domiciliés ensemble à Epinal.

Si la loi du 28 juin 1793 organise, pour chaque département, l'assistance aux filles mères et aux enfants abandonnés, elle ne prévoit rien pour une nouvelle forme de placement « en nourrice ».

C'est pourquoi, à Deyvillers nous n'avons relevé qu'un placement à partir du décès de cet enfant. Sans doute ya-t-il eu d'autres nourrices en activité, mais aucun décès (heureusement) ne le confirme.

Au plan national, les abus constatés (véritable commerce de ces placements, souvent loin des parents), mais surtout la surmortalité chez ces jeunes enfants entraînent une prise de conscience qui aboutit à la loi Roussel du 23 décembre 1874 : " Tout enfant, âgé de moins de deux ans, qui est placé moyennant salaire en nourrice, en sevrage ou en garde hors du domicile de ses parents, devient, par ce fait, l'objet d'une surveillance de l'Autorité Publique, ayant pour but de protéger sa vie et sa santé"

Qu'en est-il à Deyvillers ?

- Entre 1793 et 1877, nous n'avons relevé qu'un 'seul père nourricier', Jean-Baptiste Balland, époux de Marie-Anne Guyot, la nourrice.
- de 1877 à 1904, une vingtaine de femmes ont exercé cette activité dans le village :
- nourrices d'enfants placés par leurs parents (Epinal) exerçant des métiers tels que commerçants, fonctionnaires, militaires et bourgeois.
- nourrices d'enfants en bas-âge nés de filles mères, abandonnés, de parents inconnus, emprisonnés, etc Dans ces situations les enfants étaient nourris au sein, au biberon, en sevrage.
- nourrices d'enfants assistés, plus âgés, abandonnés, retirés des familles.

Durant cette période, les nourrices sont agréées, après entretien, visite médicale, les enfants sont suivis par un médecin désigné par la Préfecture. Au niveau communal, il existe un " comité de surveillance ' avec rapport annuel, un registre est tenu en mairie, précisant les noms, prénoms des nourrices, de leurs familles, des enfants accueillis, des soins donnés avec dates.

Michel Treiber

CANICULE, FORTES CHALEURS

Tout l'été, la mairie reste mobilisée pour prévenir des risques en cas de canicule. En cas de fortes chaleurs, les membres du CCAS prendront contact avec les personnes inscrites sur le registre canicule pour s'assurer que tout va bien. Soyez attentifs à votre entourage particulièrement aux personnes âgées et isolées.

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Vous partez bientôt en vacances ? Afin d'éviter les cambriolages, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement.

Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service sur internet ou vous rendre en brigade de gendarmerie.

RAPPEL: MESURES DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES DE FORET

Jusqu'au 30 septembre sont interdits :

- les feux en forêt et à moins de 200 m
- de fumer en forêt.
- les barbecues en forêt et toute forme de brûlage à l'air libre, écobuage, déchets verts.



NOUVEAUX HABITANTS

Vous avez choisi de vous installer à Deyvillers ? Le village vous souhaite la bienvenue et vous invite à contacter ou vous rendre à la mairie pour découvrir la commune et les services à votre disposition. Félicitations à tous les jeunes Deyvillois qui ont réussi un examen cette année. La municipalité honorera ceux qui ont obtenu la mention très bien au baccalauréat ou autre diplôme supérieur.

Signalez vous en mairie!